



Le 02 septembre 2010

MAIRIE

33 rue de Curzay
17230

Téléphone :
05 46 37 02 31

Télécopie :
05 46 37 26 42

Adresse e-mail :
longeves2@wanadoo.fr

Site :
www.longeves17.fr

Objet : service minimum d'accueil

Vous trouverez ci-dessous le règlement qui s'applique au dispositif « service minimum d'accueil », ainsi que plusieurs bulletins d'inscription pour l'année scolaire, bulletins qui sont à conserver et à remettre impérativement dès connaissance de la journée de grève. Accueillir les enfants à l'école primaire un jour de grève est une disposition légale applicable depuis la rentrée 2008 (loi n°2008-790 du 20 août 2008).

- La fréquentation du service minimum d'accueil est obligatoirement liée à une inscription préalable à l'aide d'un bulletin qui sera remis soit à Sandrine, soit à la mairie.
- Toute inscription doit être renouvelée à l'occasion de chaque mise en œuvre de la procédure.
- L'inscription doit être réservée en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent, et qui n'ont pas d'autre moyen de les faire garder. L'accueil minimal n'est pas un service de garderie ou un centre de loisirs, il n'est là que pour palier à une difficulté de garde lors d'une journée de grève dans l'éducation nationale ou la fonction publique. Il n'y a pas d'activités garanties par le personnel de la commune. Ce personnel n'assure que la surveillance des enfants.
- La commune se réserve la possibilité de limiter le nombre d'enfants accueillis s'il s'avérait que l'accueil ne puisse être effectué dans de bonnes conditions, le personnel pouvant être mis à disposition étant restreint. Par ailleurs, en cas de grève du personnel communal, la commune ne mettra évidemment pas en place le service d'accueil.

Je vous rappelle que les enfants accueillis le sont pour la journée entière, comme un jour d'école normal (avec garderie et cantine). Le service d'accueil est assuré par Sandrine et Florence.

Le Maire,
Patrick Blanchard

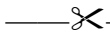
Journée du

Service Minimum d'Accueil
À remettre à Sandrine ou à la mairie

Mon(*mes*) enfant(s).....

Sera(*seront*) présent(s) la journée du

Signature



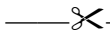
Journée du

Service Minimum d'Accueil
À remettre à Sandrine ou à la mairie

Mon(*mes*) enfant(s).....

Sera(*seront*) présent(s) la journée du

Signature



Journée du

Service Minimum d'Accueil
À remettre à Sandrine ou à la mairie

Mon(*mes*) enfant(s).....

Sera(*seront*) présent(s) la journée du

Signature